



JFD/lr

**CUISINE CENTRALE RUE
COMBE DES DAMES
A PERIGUEUX
Extension du bail
emphytéotique du
8 février 1974 passé avec le
centre hospitalier de
Périgueux**

DELIBERATION

Séance du 2 juin 2009

Étaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint, Mme REINHART 4^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, M. LE GUAY 11^{ème} adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, Mme M. GERAUD, M. REBOUL, Mme LAFFARGUE, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, Mlle MANIOS, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER Mme SANJUAN, Mme PERRAUD-DAUSSE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD (départ 19h.20 mandataire Mme RAT-SOULLER) formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : M. LE VACON 3^{ème} adjoint (mandataire M. GERAUD), Mlle DELORD (mandataire Mme MOULENES), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

Absentes : Mlle BOUSSARIE, Mme DARTENCET

LE CONSEIL MUNICIPAL,**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,****VU l'avis de la Commission Municipale des Affaires Financières et Economiques du 25 mai 2009,****CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Michel MOYRAND, maire,**

« L'ancienne cuisine scolaire de la rue Combe des Dames avait été construite sur des terrains mis à disposition de la Commune par le Centre Hospitalier de Périgueux par bail emphytéotique du 8 février 1974, pour une durée de 99 ans, moyennant le franc symbolique. Il s'agit des parcelles figurant au cadastre de la commune de Champcevinel sous les numéros 91 et 92 de la section AY pour des contenances respectives de 6 a 40 ca et de 31 a 28 ca.

La construction de la nouvelle cuisine centrale nécessitait d'empiéter encore un peu plus sur les terrains de l'Hôpital, c'est pourquoi il a été envisagé, en accord avec le Centre Hospitalier, d'inclure une nouvelle parcelle dans le bail initial. Il s'agit d'une partie de la parcelle figurant au cadastre de la commune de Champcevinel sous-partie du n° 93c de la section AY pour une contenance approximative de 2 a 52 ca.

Par lettre le Centre hospitalier nous a fait part de son accord pour modifier le bail initial afin d'entériner ces dispositions. »

- DECIDE -

Article 1° : d'inclure la partie concernée de la parcelle n° 93c dans le bail emphytéotique, du 8 février 1974.

Article 2° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant pour ce faire.

LE MAIRE,**Michel MOYRAND**

5 juin 2009